

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

2427^e SÉANCE : 29 MARS 1983

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2427)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua (S/15651)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2427^e SÉANCE

Tenue à New York le mardi 29 mars 1983, à 15 h 30.

Président : Sir John THOMSON
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyana, Jordanie, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2427)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua (S/15651).

La séance est ouverte à 16 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua (S/15651)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes consacrées à cette question [2420^e à 2426^e séance], j'invite le représentant du Honduras à prendre place à la table du Conseil de sécurité. J'invite les représentants de l'Algérie, de l'Argentine, de la Barbade, de la Belgique, de la Bolivie, du Brésil, de la Bulgarie, de Chypre, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, de l'Equateur, de l'Espagne, du Ghana, de la Grenade, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Italie, de la Jamahiriya arabe libyenne, de Maurice, du Mexique, de la Mongolie, du Panama, du Pérou, des Philippines, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République dominicaine, de la République fédérale d'Allemagne, de la République islamique d'Iran, de la République-Unie de Tanzanie, de la Tchécoslovaquie, du Venezuela, du Viet Nam, du Yémen démocratique et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Ortez Colindres (Honduras) prend place à la table du Conseil;

M. Abada (Algérie), M. Müniz (Argentine), M. Moseley (Barbade), Mlle Dever (Belgique), M. Salazar Paredes (Bolivie), M. Bueno (Brésil), M. Tsvetkov (Bulgarie), M. Moushoutas (Chypre), M. Sanz de Santamaría (Colombie), M. Zumbado Jiménez (Costa Rica), M. Roa Kourí (Cuba), M. Chávez-Mena (El Salvador), M. Albornoz (Equateur), M. de Piniés (Espagne), M. Gbeho (Ghana), M. Taylor (Grenade), M. RácZ (Hongrie), M. Purushottam (Inde), M. La Rocca (Italie), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Maudave (Maurice), M. Muñoz Ledo (Mexique), M. Narkhuu (Mongolie), M. Ozores Typaldos (Panama), M. Pastor de la Torre (Pérou), M. Arcilla (Philippines), M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Ott (République démocratique allemande), M. Knipping Victoria (République dominicaine), M. van Well (République fédérale d'Allemagne), M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran), M. Rupia (République-Unie de Tanzanie), M. Suja (Tchécoslovaquie), Mme Coronel de Rodríguez (Venezuela), N. Hoang Bich Son (Viet Nam), M. Al-Alfi (Yémen démocratique) et M. Silović (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Guatemala et de l'Uruguay des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Quiñones-Amézquita (Guatemala) et M. Blanco (Uruguay) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le représentant de la Hongrie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

4. M. RÁCZ (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et de vous adresser tous nos vœux de succès

dans l'accomplissement de cette importante tâche. J'exprime l'espoir que grâce à votre direction éclairée, le Conseil contribuera à trouver une solution à la question inscrite à l'ordre du jour. J'adresse également notre reconnaissance à M. Troyanovsky pour la manière exemplaire et fructueuse dont il s'est acquitté de ses fonctions de Président du Conseil le mois dernier.

5. Le 23 mars [2420^e séance], le Conseil a entendu la déclaration du représentant du Nicaragua sur l'agression armée commise contre son pays à partir du territoire du Honduras. Nous avons également trouvé des informations sur cet acte d'agression dans la presse internationale. A la suite de cette attaque militaire, la situation en Amérique centrale, tendue depuis longtemps, s'est encore aggravée. En conséquence, nous estimons que les réunions du Conseil sont opportunes et nécessaires pour examiner cette question importante.

6. Il y a exactement un an que le Gouvernement nicaraguayen demandait la convocation du Conseil en raison de la menace que des forces extérieures faisaient peser sur sa sécurité. La majorité des Etats Membres participant alors au débat ont demandé que soit trouvée une solution pacifique au différend et ont condamné l'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains d'Amérique centrale. Un projet de résolution avait été soumis par le Guyana et le Panama [S/14941] qui demandait que s'instaure un dialogue entre les parties en vue de trouver une solution pacifique au conflit. Le projet de résolution invitait tous les Etats Membres à s'abstenir de recourir, directement ou indirectement, à l'emploi ouvert ou clandestin de la force. Comme nous le savons tous ce sont les Etats-Unis qui ont apposé leur veto au projet de résolution.

7. Depuis cette réunion, les événements en Amérique centrale se sont aggravés. Des bandes contre-révolutionnaires, entraînées dans des camps spéciaux au Honduras et ailleurs — comme les chaînes de la télévision américaine l'ont amplement montré — ont franchi la frontière du Nicaragua pour se livrer à des attaques armées contre les installations du Nicaragua. Cette agression armée est le prolongement organique de préparatifs antérieurs et d'actes de subversion, qui montre que la plainte présentée il y a un an par le Nicaragua était pleinement justifiée. S'il subsiste des doutes quant à savoir pourquoi, où et par qui cette agression a été préparée, organisée et financée, il suffit de se reporter à l'article de M. Landau, paru dans le *New York Times* d'hier pour les dissiper.

8. La question dont nous sommes saisis concerne la menace toujours plus grande venant de l'extérieur qui pèse sur le peuple et le Gouvernement nicaraguayens dans le but de nuire aux progrès réalisés dans les domaines social, économique et politique après la victoire des forces révolutionnaires le 19 juillet 1979. Après une longue lutte, le peuple nicaraguayen a

vaincu l'un des régimes les plus oppressifs du monde, la dictature de Somoza. Mais il est certaines forces qui contestent au peuple nicaraguayen le droit de choisir son système social et politique. De plus, ces forces non seulement contestent le droit souverain du peuple nicaraguayen mais encore cherchent constamment à s'ingérer dans ses affaires intérieures en recourant à des actes d'intimidation, à un étalage agressif de force et à des actes concrets d'agression. Voilà la question qui nous occupe aujourd'hui, et que le Conseil doit traiter avec le plus grand sérieux afin d'empêcher une escalade et une aggravation de la situation.

9. A ce point, je voudrais m'associer aux délégations qui, à une écrasante majorité, ont souligné qu'il était du droit légitime de tout peuple de choisir son système politique et social sans ingérence de l'extérieur. Il est très significatif du présent débat que de nombreuses délégations aient demandé la parole et que presque toutes aient condamné l'agression et manifesté leur soutien et leur solidarité au peuple du Nicaragua. Les documents du mouvement des pays non alignés ont de leur côté condamné l'ingérence dans les affaires intérieures du Nicaragua et engagé les Etats-Unis à adopter une attitude plus raisonnable à l'égard des problèmes sociaux, économiques et politiques de l'Amérique centrale afin de leur apporter une solution pacifique.

10. Ma délégation appuie également les vues des pays d'Amérique latine quant aux causes profondes de la récente crise politique, sociale et économique en Amérique centrale. Il s'agit des injustices sociales, de l'inégalité et de la pauvreté qui exigent des changements révolutionnaires. La crise en Amérique centrale ne pourra être résolue que si l'on fait droit aux revendications des peuples par des moyens politiques et économiques et si l'on met fin à toutes les manœuvres de l'extérieur qui visent à étouffer ce processus, manœuvres qu'ont nettement démontrées les actes récents qu'examine aujourd'hui le Conseil.

11. Les propositions de paix faites durant le débat d'hier par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua [2424^e séance, par. 46 et 47], et précédemment par les quatre ministres des affaires étrangères d'Amérique latine dans l'île de Contadora, offrent à toutes les parties une base acceptable pour instaurer la paix et la tranquillité dans la région. Ma délégation appuie ces propositions et nous avons le fervent espoir que les parties intéressées les accepteront dans l'intérêt de la paix et de la sécurité en Amérique centrale et dans le monde entier.

12. Ma délégation espère également que les débats au Conseil contribueront aussi à la solution pacifique de cette situation dangereuse en attirant l'attention de la communauté internationale sur l'agression et les forces qui l'inspirent. Cet acte d'agression ne peut être justifié; il ne peut qu'être condamné d'une manière résolue comme étant une violation des normes élémentaires du droit international, une violation de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies.

13. Le 23 mars, le Comité de solidarité hongrois a publié une déclaration condamnant de la manière la plus catégorique l'attaque armée commise par les forces de la contre-révolution contre le peuple et le Gouvernement du Nicaragua et exprimé la solidarité de notre peuple avec celui du Nicaragua. Cette déclaration soulignait aussi que le peuple hongrois continuerait d'appuyer le peuple du Nicaragua qui s'efforce d'édifier une société juste et démocratique.

14. Ici, devant le Conseil, je voudrais réaffirmer que mon gouvernement condamne catégoriquement l'agression armée contre le Nicaragua ainsi que les forces étrangères qui l'inspirent, et exige qu'il soit mis fin à toute ingérence dans les affaires intérieures de ce pays.

15. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

16. M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars, et à vous remercier d'avoir convoqué cette réunion si importante. Je voudrais également remercier et féliciter votre prédécesseur qui, avec sa sagesse habituelle, a dirigé avec succès les travaux du Conseil le mois dernier.

17. Voici la troisième série de réunions que tient le Conseil de sécurité dans les trois mois qui ont suivi l'Assemblée générale; une série de réunions par mois, où l'on débat une forme quelconque d'agression et d'intervention américaines. A cette séance encore, je voudrais commencer mon intervention en citant un verset du Coran : "Les injustes connaîtront bientôt le destin vers lequel ils se tournent!"

18. Le Conseil est réuni une fois encore pour étudier une manifestation de plus de la politique expansionniste et hégémoniste des Etats-Unis qui, comme d'habitude, se livrent à une ingérence illégale dans les affaires intérieures d'autres pays. Le peuple et le Gouvernement du Nicaragua, petit pays, mais grand par sa révolution, ont été depuis quatre ans, depuis la victoire de leur révolution, les victimes d'innombrables actes d'agression commis par les Etats-Unis, soit directement, soit par l'intermédiaire des laquais de l'impérialisme dans la région.

19. Il fallait s'y attendre. A-t-on jamais entendu parler de relations amicales entre les Etats-Unis et un peuple ou un gouvernement révolutionnaire quel qu'il soit ? L'impérialisme insatiable des Etats-Unis est bien connu pour son animosité constitutionnelle à l'égard de la liberté et de l'indépendance de petites nations telles que le Nicaragua.

20. Le représentant du Nicaragua a fait un rapport détaillé des événements survenus récemment à la

frontière entre le Nicaragua et le Honduras, au Conseil le 23 mars [2420^e séance]. Les impérialistes américains ont essayé de déstabiliser et, en fin de compte, de renverser, le gouvernement révolutionnaire sandiniste du Nicaragua, par des pressions tant économiques que politiques et militaires, par la coercition et en entraînant et armant ce qui reste des gardes de Somoza qui se sont proclamés "forces démocratiques nicaraguayennes". Les terroristes et les mercenaires qu'ils ont entraînés ont essayé de s'infiltrer au Nicaragua à partir du Honduras au cours d'opérations qui ont coûté la vie à de nombreux paysans et étudiants nicaraguayens innocents.

21. A considérer les atrocités commises par ces soi-disant "forces démocratiques", avec l'aide de leurs maîtres américains, contre le peuple nicaraguayen afin d'établir dans leur pays leur propre mode de démocratie, une question qui vient à l'esprit : si l'impérialisme américain tient le moins du monde à ce qu'il appelle la démocratie au Nicaragua, comment se fait-il qu'il a été le principal partisan des tyrans les plus corrompus du Nicaragua pendant des lustres, jusqu'à ce que le peuple nicaraguayen ait versé tant de sang pour renverser ce régime odieux et l'obliger à se réfugier auprès de ses maîtres américains ? Comment les impérialistes yankees peuvent-ils même penser qu'un peuple qui a pris conscience et qui s'est élevé contre la tyrannie peut être humilié par des tactiques aussi simplistes ? Un peuple qui a eu assez de force et de volonté pour défaire l'ordre établi appuyé inconditionnellement par les Etats-Unis, peut facilement mettre en déroute le reste des mercenaires désillusionnés de ce régime.

22. Les interventions expansionnistes et hégémonistes des Etats-Unis, qui sont devenues pratique courante dans les affaires de l'Amérique latine, ne sont que trop connues. En El Salvador, les Etats-Unis ont toujours appuyé l'oligarchie corrompue et impopulaire qui participe — bien entendu avec les armes américaines et les mercenaires américains déguisés en conseillers militaires — au massacre d'innocents dont le seul crime est de combattre pour leurs droits légitimes.

23. De plus, l'Amérique latine n'est pas la seule victime de l'intervention américaine. Apparemment la prétendue arrière-cour des Etats-Unis s'est agrandie pour englober la Palestine, le Liban, l'Iran, l'Extrême-Orient, bref, le globe entier, pour ne pas mentionner l'espace extra-atmosphérique.

24. La politique expansionniste des Etats-Unis et leur violation des principes de la Charte sont justifiables aux yeux du Gouvernement des Etats-Unis, parce qu'elles sont conçues pour protéger les "intérêts nationaux" américains et sauvegarder la "sécurité nationale" américaine. Mais les gens de la Maison Blanche n'ont-ils jamais pensé que d'autres pays pourraient avoir des "intérêts nationaux" et des préoccupations de "sécurité nationale" ?

25. Certains éléments semblent indiquer certaines tentatives insidieuses pour politiser une crise qui n'est certes pas simplement une question politique et théorique qui doit se résoudre par l'art oratoire et la rhétorique. Bien souvent, des nations ont été trahies par ces deux erreurs consistant à transformer un problème politique en crise militaire, et à vouloir faire prendre une crise militaire pour un problème qui se prête à l'intellectualisation politique. La militarisation de problèmes politiques, dirons-nous, est l'art exclusif de l'Amérique — si, bien sûr, il n'y avait pas la situation en Afghanistan. Et la politisation des crises militaires et des massacres est le seul privilège de l'Organisation des Nations Unies.

26. Que le Conseil sache que le sang précieux des héros nicaraguayens n'aura pas coulé en vain du fait de ceux qui, de façon satanique, préparent le terrain à des études théoriques et des conférences. Les impérialistes des Etats-Unis ne seraient que trop heureux d'assister à ces conférences, et même de les organiser, pour noyer entièrement le problème et en même temps jeter les bases d'autres conférences et d'autres débats.

27. L'agression américaine contre la révolution du Nicaragua doit être arrêtée et non pas discutée, sinon l'organe international portera la responsabilité de tous les crimes que les superpuissances, et en particulier les Etats-Unis, commettent dans le tiers monde, y compris en Amérique latine. L'organe international ne doit pas intellectualiser l'agression militaire et donc apaiser les victimes. Il doit arrêter l'acte d'agression par tous les moyens. Les membres du Conseil, qui sont les garants de la paix et de la sécurité internationales, ont tous vu les résultats des réunions périodiques et des conférences annuelles sur la Palestine et les droits inaliénables du peuple palestinien. Cela suffit. Il n'est nullement besoin d'études approfondies pour comprendre le problème nicaraguayen. Demandons aux Américains de laver leurs mains tachées du sang du Nicaragua.

28. L'heure n'est-elle pas venue de permettre aux populations opprimées de décider de leur destin sans ingérence, intervention ni coercition des Etats-Unis et de leurs laquais, ou d'autres superpuissances ? L'heure n'est-elle pas venue pour l'impérialisme des Etats-Unis de mettre fin une fois pour toutes à sa politique militariste dans cette partie du monde ? Combien de temps encore le sang précieux des masses opprimées d'Amérique latine doit-il être répandu par les impérialistes yankees — que l'on appelle moniteurs militaires et non conseillers — et une bande de généraux amis et de démocrates chrétiens favoris qui se trouvent être les exemples de démocratie et de développement de Washington ? Pendant combien de temps encore Washington peut-il justifier l'exportation de mort et de destruction dans la région, en invoquant désespérément la théorie discréditée des dominos ?

29. La République islamique d'Iran condamne le récent épisode — et, en fait, tous les épisodes — de

l'agression militaire coordonnée et parrainée par les Etats-Unis contre l'héroïque peuple nicaraguayen et sa révolution victorieuse. Le simple fait que l'invasion du Nicaragua se déroule en pleine campagne de propagande sur la prétendue crise d'El Salvador et deux manœuvres militaires communes successives dans les Caraïbes montre clairement ce qu'il en est.

30. En tant que partie de sa stratégie globale qui vise à renforcer des régimes chancelants fabriqués aux Etats-Unis, l'impérialisme des Etats-Unis juge absolument nécessaire de renverser ou de dompter les peuples et les gouvernements révolutionnaires. Les impérialistes yankees, qui sont vivement préoccupés par les ressources naturelles, les marchés et les possibilités d'investissement de la région, ne reculent devant aucun crime, aussi odieux soit-il, pour préserver et promouvoir leurs intérêts mal acquis. L'invasion du Nicaragua révolutionnaire annonce l'aube d'une ère de militarisme dans la région — militarisme des Etats-Unis ou parrainé par eux.

31. Tout en réitérant son appui au peuple et au Gouvernement nicaraguayens dans la défense de leurs droits justes et légitimes, la République islamique d'Iran lance un appel à la communauté internationale et à tous les peuples et gouvernements progressistes et révolutionnaires pour qu'ils condamnent les machinations impérialistes des Etats-Unis, directes et indirectes, par l'intermédiaire de fantoches locaux, contre le Nicaragua et les autres masses opprimées de la région.

32. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Tchécoslovaquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

33. M. SUJA (Tchécoslovaquie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais pour commencer vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Nous avons pu nous rendre compte de la manière expérimentée et avisée dont vous vous acquittez de vos fonctions d'importance exceptionnelle. Je vous souhaite plein succès pour le reste de votre mandat. Je profiterai de cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, M. Troyanovsky, représentant de l'Union soviétique, qui a guidé de manière remarquable les travaux du Conseil en février.

34. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de parler devant le Conseil d'une menace grave à la paix et à la sécurité internationales : le déclenchement d'une agression armée contre le Nicaragua et la révolution nationale sandiniste, intervention qui s'est intensifiée depuis le territoire du Honduras avec le recours à des bandes contre-révolutionnaires du dictateur déchu Somoza, invasion qui n'a été possible que grâce à l'assistance globale fournie par les Etats-Unis.

35. Etant donné les faits, nous estimons pleinement justifiée la demande du Gouvernement nicaraguayen

que les attaques subies par le Nicaragua — et qui en sont à leur point culminant — fassent l'objet d'un examen. La nature de cette agression ne fait aucun doute. Nombre d'orateurs ont déjà procédé à l'analyse de ses causes. Il s'agit d'une intervention extérieure qui viole un certain nombre de principes fondamentaux et de normes du droit international généralement reconnus, y compris la Charte des Nations Unies et la charte de l'Organisation des Etats américains, de même que certaines règles du droit international formulées de manière claire et sans équivoque dans la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies². Les efforts faits pour présenter cet acte d'agression comme une guerre civile et une affaire intérieure du Nicaragua n'y changeront rien.

36. En même temps, l'attaque contre le Nicaragua et la révolution sandiniste n'est pas un acte isolé dans le scénario de la lutte des forces impérialistes contre le progrès social dans le monde. C'est l'une des nombreuses actions parallèles ayant pour dénominateur commun les attaques contre la souveraineté des Etats, leur indépendance et leur intégrité territoriale, des actions destinées à accroître les tensions partout dans le monde et à aggraver la situation internationale. C'est l'une d'une longue série d'actions qui, en dernière analyse, augmentent le danger d'une catastrophe nucléaire à l'échelle mondiale.

37. La majorité écrasante des orateurs se sont prononcés pour l'arrêt de l'agression contre le Nicaragua et le règlement pacifique d'une situation qui menace la paix et la sécurité internationales. Ils se sont associés aux positions très fermes exposées de manière si explicite à la réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à Managua en janvier, et à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi au début du mois. Nous pensons nous aussi qu'il convient de mettre fin à l'envoi de bandes armées contre le Nicaragua et à l'ingérence dans ses affaires intérieures, en exigeant que son système politique interne soit modifié, comme nous l'avons entendu formuler dans cet organe même de l'Organisation des Nations Unies. Seul l'arrêt de l'agression et de l'ingérence dans les affaires intérieures du Nicaragua et l'engagement de négociations sont conformes à la voie prévue par la Charte des Nations Unies, au droit international et aux vœux de l'opinion mondiale tout entière.

38. C'est pourquoi nous estimons qu'il convient d'étudier plus sérieusement les différentes propositions, idées et initiatives concrètes qui ont été avancées en vue d'aboutir à un règlement politique juste et rapide. Je songe particulièrement à la proposition faite hier par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua [2424^e séance, par. 46 et 47].

39. La Tchécoslovaquie a salué la victoire de la révolution sandiniste dans un pays déchiré par la

domination du régime brutal et corrompu de Somoza appuyé de l'étranger. Nous apprécions hautement les succès remportés par le peuple nicaraguayen sous la conduite du Front sandiniste de libération nationale et du Gouvernement de reconstruction nationale, qui ont consolidé les acquis de la révolution nationale sandiniste en reconstruisant l'économie nationale, en appliquant des réformes sociales et en créant une société nouvelle et juste. Nous admirons le peuple du Nicaragua qui s'est opposé avec héroïsme à la pression de forces impérialistes d'agression et qui défend son droit inaliénable de décider librement du destin de son pays. Nous apprécions hautement la politique étrangère pacifique, orientée vers l'action et positive du Gouvernement du Nicaragua qui a été reconnue à l'Organisation, entre autres par son élection au Conseil de sécurité. Comme cela a été exprimé avec éloquence dans un communiqué publié à la suite d'une visite officielle amicale effectuée en Tchécoslovaquie par le Ministre des relations extérieures du Nicaragua, M. Miguel D'Escoto Brockmann, les deux pays développent de larges relations fondées sur l'égalité et le respect réciproque, à l'avantage mutuel des deux parties.

40. Mon pays a appris avec une profonde inquiétude la nouvelle de l'escalade de l'agression contre le Nicaragua en raison des effets que cet acte aura sur la paix et la sécurité internationales. Avec la permission du Conseil, je vais citer un passage de la position exposée par le Ministre fédéral des affaires étrangères de Tchécoslovaquie le 26 mars dernier au sujet de l'escalade actuelle de l'intervention armée directe dirigée contre la révolution et le peuple du Nicaragua :

“Le peuple et le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque expriment leur indignation devant l'escalade de l'agression des bandes somozistes opérant à partir de bases situées au Honduras, avec le soutien des forces les plus réactionnaires de l'impérialisme. Cette agression représente une violation flagrante de l'intégrité et de la souveraineté du Nicaragua et est en contradiction marquée avec la Charte des Nations Unies et les normes du droit international. Elle accroît la tension dans la sous-région et menace sérieusement la paix mondiale. Elle est une manifestation des efforts que fait l'impérialisme pour éliminer les acquis de la révolution nicaraguayenne et pour freiner la lutte menée par les peuples de la région pour la liberté et l'autodétermination. La responsabilité de cette agression incombe en partie aux forces extérieures qui ont fourni un encouragement manifeste de même qu'une aide matérielle et militaire aux Somozistes. Nous nous joignons aux protestations de l'opinion publique mondiale, nous exigeons qu'il soit mis fin immédiatement à l'agression et déclarons notre solidarité avec le peuple en lutte du Nicaragua. Nous saluons les initiatives prises par le Mexique, le Venezuela, le Panama, la Colombie et d'autres Etats en vue du règlement pacifique de la situation en Amérique centrale, et nous appuyons toutes les

propositions et mesures propres à créer des conditions de confiance et de coopération mutuelles dans la sous-région."

41. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Ghana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

42. M. GBEHO (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, l'usage veut que l'on rende tout d'abord hommage au Président du Conseil de sécurité en des occasions comme celle à laquelle j'ai l'honneur de participer actuellement, et je ne laisserai pas passer cette occasion. Mais plus que cela, c'est pour moi un agréable devoir que de vous féliciter personnellement, Monsieur le Président, vous qui êtes un collègue éminent, pour l'honneur exceptionnel qui vous a été fait, et de vous communiquer l'estime de mon gouvernement qui a toujours admiré les talents de la diplomatie du Royaume-Uni. Je voudrais également rendre un hommage des plus mérités à votre éminent prédécesseur, M. Oleg Aleksandrovich Troyanovsky, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pour la manière exemplaire dont il a dirigé le Conseil en février.

43. Les cyniques pourraient se demander ce que le Ghana vient faire dans ce débat qui porte essentiellement sur l'Amérique centrale, étant lui-même un petit pays militairement faible perdu au fin fond de l'Afrique occidentale. Mais il convient de bien préciser que je ne suis pas venu au Conseil aujourd'hui seulement pour remplir une obligation que mon pays a toujours assumée, conscient de ses responsabilités en vertu de la Charte, mais également pour exprimer notre opinion sur la menace inacceptable contre l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté d'un petit pays non aligné comme le nôtre. La plainte du Nicaragua devant des actes accrus d'agression dirigés contre lui devrait troubler tous les pays non alignés et faibles parce qu'elle donne une fois de plus la preuve qu'un pays plus grand se livre à des tactiques brutales envers un voisin plus petit. Aujourd'hui, c'est le Nicaragua, mais l'expérience que nous avons eue nous-mêmes récemment nous montre très clairement que, demain, il pourrait bien s'agir de nous. Par conséquent, nous participons au débat dans l'espoir que les quelques mots que nous allons dire viendront s'ajouter à la voix de tous ceux qui détestent la violence et qui abhorrent de voir fouler aux pieds les principes de la Charte et les résolutions de l'Organisation.

44. Nous sommes préoccupés car, lorsque les principes fondamentaux du comportement international entre Etats se trouvent menacés, ce sont les pays faibles comme le mien qui ont le plus de raisons de s'inquiéter. Ce sont précisément les pays du mouvement des non alignés, les nations qui ne possèdent pas l'immense capacité militaire des superpuissances et des grandes puissances, qui doivent compter sur

l'adhésion universelle aux principes de la Charte et à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies² et qui s'alarment le plus lorsque ces principes ne sont pas respectés.

45. Ces derniers jours, nous avons entendu de nombreux orateurs rappeler les détails inquiétants de la situation militaire actuelle au Nicaragua et, surtout, les efforts entrepris au cours des 12 derniers mois à peu près pour déstabiliser la révolution et le Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua. Leurs dires ont été appuyés, sans aucun doute possible, par le récit basé sur des faits des tentatives faites et intensifiées récemment par la Garde nationale de Somoza afin d'attaquer des objectifs civils et, d'une manière générale, de fomenter la violence à l'intérieur du Nicaragua à partir d'un pays voisin, le Honduras. Je ne vais pas retenir le Conseil et répéter une histoire déjà bien connue. Je dirai toutefois que mes allusions aux activités lancées à partir de l'autre côté de la frontière, c'est-à-dire à partir du Honduras, contre le Gouvernement sandiniste sont sérieuses parce que je suis l'un des rares Africains à avoir eu la possibilité de voir de mes yeux la situation tendue et dangereuse qui règne le long de la frontière entre le Nicaragua et le Honduras.

46. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les déclarations de la représentante des Etats-Unis et des représentants d'Etats d'Amérique centrale qui, dans l'ensemble, l'ont appuyée, mais je dois avouer que certaines questions que je me posais sont restées sans réponse, et je pense qu'il en est de même pour un grand nombre de mes collègues. Par exemple, il ne fait aucun doute que ceux qui perpètrent la violence, les Somozistes, sont venus au Nicaragua de quelque part, où ils ont reçu des armes et un entraînement à leurs fins. Ensuite, cette bande de terroristes anti-Sandinistes, pour autant qu'on sache, n'ont pas de budget qui aurait pu leur permettre de se procurer l'équipement militaire qu'ils possèdent maintenant; ils sont donc financés par une autorité quelconque. Enfin, il n'y a pas eu par le passé de démenti convaincant des allégations parues dans la presse portant sur une ingérence extérieure dans les affaires du Nicaragua sandiniste.

47. Le Conseil n'a pas besoin que ma délégation lui donne des leçons d'histoire; il suffira de rappeler que le mouvement des pays non alignés a été créé afin d'aider les pays qui venaient d'accéder à une indépendance chèrement acquise à éviter d'être entraînés dans les conflits idéologiques et militaires des superpuissances. Chacun des pays non alignés s'efforce donc de s'attacher aux priorités du progrès socio-économique de son peuple, et ne désire rien de plus que la paix et la stabilité, la coopération, la sympathie et la compréhension de la communauté internationale.

48. Ce dont nous n'avons absolument pas besoin, c'est qu'on s'ingère de l'extérieur dans nos affaires et

qu'on essaie de nous dicter ou de prescrire notre destin politique. Nous n'avons pas besoin de déstabilisation. Il est donc regrettable de voir ce phénomène de la déstabilisation montrer aujourd'hui son hideux visage dans certains pays non alignés. Tout en reconnaissant que les nations les plus puissantes ont de vastes intérêts dans bien des parties du monde, nous ne pouvons pas accepter que ces intérêts, stratégiques ou autres, portent atteinte au droit inaliénable des pays et des peuples souverains de déterminer librement, sans aucune ingérence, les structures politiques qu'ils entendent se donner. Nous ne pouvons accepter les efforts faits pour déstabiliser un pays non aligné, tentatives entreprises par des intérêts étrangers, sous prétexte que les arrangements politiques internationaux de ce pays ne sont pas conformes à de prétendus critères moraux, surtout lorsqu'une sollicitude semblable n'existe pas à l'égard des droits d'innombrables peuples qui sont opprimés de la manière la plus éclatante, comme la majorité noire d'Afrique du Sud. Nous ne pouvons accepter l'idée qu'un Etat ou groupe d'Etats quelconque possède le mandat ou le droit inhérent de prescrire la forme de gouvernement que devraient avoir des peuples souverains.

49. Le Ghana voudrait réaffirmer son adhésion au communiqué final adopté à l'issue de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à Managua en janvier [voir S/15628, annexe], dans lequel le Bureau de coordination a exprimé sa solidarité avec le Nicaragua dans ses efforts pour écarter les menaces à sa souveraineté, à son indépendance et à son intégrité territoriale. Le Ghana souscrit également pleinement à l'appel lancé par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à New Delhi ce mois-ci, demandant qu'il soit mis fin aux actes hostiles contre le Nicaragua et priant instamment tous les pays de s'abstenir d'actes propres à accroître les tensions dans la région troublée d'Amérique centrale [voir S/15675, annexe, sect. I].

50. Comme je l'ai déjà dit, les efforts flagrants de déstabilisation à l'encontre du Nicaragua sont d'autant plus inquiétants qu'ils portent encore plus atteinte à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation chargée de la paix car, dans ce harcèlement du Nicaragua, ses principes sont méprisés de la manière la plus rude et la plus évidente. Il n'est du reste pas à l'honneur de l'Organisation qu'un membre de l'organe suprême prévu pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales puisse si facilement devenir la victime d'une violence débridée, encouragée et fomentée par d'autres Etats membres.

51. Je sais que je me fais l'écho de beaucoup et que j'exprime assurément la conviction de mon propre gouvernement en disant que les déclarations destinées à contredire la plainte du Nicaragua n'ont pas été des plus convaincantes. A bien des égards, certaines de ces déclarations constituent des exemples classiques

du jugement erroné que l'on entend souvent quant à la tâche des diplomates.

52. Le Ghana a suivi de très près le long débat de cette semaine et rend hommage à la volonté du Nicaragua et du Honduras d'entamer un dialogue sérieux pour résoudre les problèmes qui les opposent. Nous sommes heureux de noter que les pays d'Amérique centrale et d'Amérique latine ont pris d'importantes initiatives qui promettent de faciliter la recherche de solutions pacifiques aux problèmes de la région. Ces efforts méritent d'être pleinement appuyés par le Conseil de sécurité et la communauté internationale tout entière.

53. Avant tout, le Ghana estime qu'il y a un grave danger d'escalade des tensions que connaît l'Amérique centrale et qu'il est par conséquent urgent d'agir de manière prompt et efficace pour réduire ces tensions, atténuer le danger d'une guerre à grande échelle et qu'il convient de donner une chance réelle aux efforts louables de différents pays de la région tels que le Mexique, le Venezuela, la Colombie et le Panama. Nous savons que l'on n'attend pas du Conseil de mesures radicales à la suite du débat actuel; cependant, nous formulons une mise en garde contre cette légèreté stérile avec laquelle certains membres du Conseil ont abordé ici toute la question. Nous espérons que le Conseil et certainement vous, Monsieur le Président, en votre qualité de Président, profiterez de tous les talents diplomatiques dont le Conseil peut disposer et de son influence pour faire en sorte que la situation en Amérique centrale ne s'aggrave encore ou ne déclenche des troubles dans la sous-région mais qu'il y ait plutôt un retour vers la paix et l'harmonie.

54. Lorsque les peuples ont combattu et lutté aussi longtemps et aussi âprement et dans des conditions aussi défavorables que l'on fait le Gouvernement révolutionnaire et le peuple du Nicaragua, ils ont besoin du respect de la communauté internationale et ils le méritent, et ceux qui, pour leurs propres raisons, n'appuieraient pas leurs efforts héroïques de reconstruction devraient à tout le moins s'abstenir de les entraver. Tout acte contraire non seulement serait odieux mais saperait aussi gravement la démocratie internationale. Nous ne pouvons croire un instant que le Gouvernement sandiniste du Nicaragua choisirait froidement la guerre avec ses voisins, ou même avec les Etats-Unis, car il n'a guère les ressources voulues pour le faire; nous ne croyons pas non plus qu'il préférerait la tension avec ses voisins plutôt que de vivre avec eux dans la paix et l'harmonie, car sans ces conditions le Nicaragua ne peut consolider ses propres programmes politiques et économiques; et surtout nous ne pouvons croire qu'il dilapiderait toutes ses ressources alors qu'il en a tant besoin, de toute évidence, pour relever un pays implacablement dévasté par l'exploitation et la tyrannie de Somoza. Le Gouvernement du Nicaragua ne demande qu'à être laissé en paix pour pouvoir assurer un niveau de vie meilleur à sa population et la communauté internationale devrait l'y aider.

55. Le Ghana salue le Gouvernement révolutionnaire et le peuple du Nicaragua et leur souhaite pleinement de réussir dans leur lutte contre les ennemis que sont la pauvreté, la maladie et le sous-développement, et dans leurs efforts pour réaliser la justice économique et sociale, sans lesquels il est vain de parler des droits de l'homme.

56. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Uruguay. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

57. M. BLANCO (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil de sécurité de donner l'occasion à ma délégation de prendre part aux délibérations actuelles. C'est avec plaisir que je souscris à l'hommage qui vous est adressé, Monsieur le Président, pour la façon dont vous menez les travaux du Conseil.

58. L'Uruguay suit avec une profonde préoccupation les douloureux événements d'Amérique centrale. Au-delà des positions politiques et des systèmes idéologiques, nous sommes émus par l'ampleur des souffrances que connaissent tant de personnes depuis si longtemps. Nous ne pouvons pas accepter que la répétition quotidienne de nouvelles tragiques finissent par anesthésier notre sensibilité et affaiblir nos réactions.

59. Il n'est pas admissible non plus que cette situation demeure gelée après ces affrontements et ces tensions.

60. Ainsi, mon pays participe à ce débat animé par ces sentiments et par sa vocation permanente de paix. Cependant, il entend que ce débat ne fasse pas obstacle aux actions qui peuvent être décidées dans le cadre de l'Organisation des Etats américains, conformément au paragraphe 2 de l'Article 52 de la Charte des Nations Unies.

61. Le dialogue de la négociation, dans le cadre du droit international, peuvent et doivent mener à la paix. Cette voie — toujours souhaitable — s'avère particulièrement appropriée dans la situation actuelle où sont impliqués des pays étroitement unis par des liens innombrables. En notre qualité de membre de la famille des nations latino-américaines, nous partageons la responsabilité de coopération nécessaire pour traduire ces liens en faits, pour construire un avenir commun et pour éliminer les facteurs de division et d'antagonisme.

62. Le débat au Conseil de sécurité, bien qu'il s'écarte de ce que sont, de l'avis de ma délégation, les fonctions de cet organe pour s'apparenter aux délibérations de l'Assemblée générale, a cependant l'avantage de souligner une fois de plus l'urgence et la nécessité d'une solution. De plus, outre les affrontements et les divergences parfois profondes, il a servi à met-

tre en relief plusieurs éléments importants favorables à une solution.

63. Premièrement, on a reconnu, dit et répété que la situation de l'Amérique centrale représente un ensemble complexe de facteurs internes, bilatéraux, régionaux et internationaux auxquels il faut faire face. Deuxièmement, il a été accepté et reconnu que le principe de la non-intervention, appliqué strictement et universellement, est la base d'une paix stable. C'est donc un principe essentiel de la politique extérieure de mon pays que nous respectons indéfectiblement. Troisièmement, on a constaté que les pays latino-américains, y compris les pays directement intéressés, sont disposés à coopérer dans un esprit constructif aux différents mécanismes et formules qui ont été proposés ici dans cette salle. Quatrièmement, ces mécanismes existent juridiquement. Cinquièmement, on est arrivé également à la conclusion que les solutions doivent être trouvées par des moyens pacifiques, par la négociation et par le dialogue.

64. Ma délégation sait très bien qu'il y a des difficultés — de nombreuses difficultés.

65. La délégation du Nicaragua a parlé d'un dialogue bilatéral, avec des témoins qualifiés, parallèlement à un dialogue régional avec, également, des témoins qualifiés. La délégation du Honduras a parlé d'un dialogue régional qui peut cependant inclure des aspects bilatéraux et où pourraient aussi participer des témoins qualifiés. Comme on peut le voir, si ces deux positions ne concordent pas tout à fait, elles s'accordent néanmoins sur le dialogue; elles s'accordent sur le fait que le dialogue devrait couvrir un vaste éventail de sujets, et que d'autres pays pourraient y participer, sous une forme ou une autre.

66. De l'avis de ma délégation, il reste donc à définir plus précisément le mécanisme et la procédure à suivre, ainsi que l'ordre et la disposition des sujets. A notre sens, cela relève des parties directement concernées, encore qu'elles disposent, pour cette tâche, du concours inestimable de la communauté latino-américaine dont la volonté de coopération s'est nettement révélée au cours de ce débat.

67. L'Uruguay demande donc instamment que soit empruntée cette voie, qui a commencé à être tracée au milieu de tant de difficultés; il s'agit désormais de surmonter les obstacles restants et de consolider une paix stable en Amérique centrale. Notre participation au débat s'inspire de cet objectif de paix et de solidarité avec les nations sœurs d'Amérique.

68. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Guatemala. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

69. M. QUIÑONES-AMÉZQUITA (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président,

puisque c'est la première fois que le Guatemala intervient dans ce débat, qu'il me soit permis de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars et je formule des vœux pour que vos talents de diplomate, connus de tous, servent de catalyseur au succès des discussions. De même, qu'il me soit permis de remercier le Conseil de nous avoir permis de participer à ce débat.

70. Le Guatemala prend part aux discussions du Conseil pour exprimer sa préoccupation devant cette nouvelle effusion de sang entre frères de l'Amérique centrale, qui vient ajouter un élément à une situation déjà difficile. Notre plus grande ambition vise à rechercher l'unité de l'Amérique centrale, l'unité de la grande patrie, comme nous, Centre-américains, appelons les cinq pays. Mais cette unité a été rompue à un moment inopportun et pour des buts inavoués, alors qu'aujourd'hui elle leur aurait valu plus de considération et de respect. A l'heure actuelle, nous demandons tous cette unité pour cette grande nation centre-américaine qui a grandement besoin que ses meilleurs fils fassent preuve d'amour et d'abnégation.

71. Certains pays cherchent à présenter la situation troublée qui existe en Amérique centrale comme une lutte de mouvements de libération et de lutte intérieure pour un changement de structures économiques; cependant, je dois attirer l'attention sur le fait que le Nicaragua attribue son problème actuel de lutte à des intérêts non latino-américains et que El Salvador considère le Nicaragua comme l'instrument de pays étrangers à la région de l'Amérique centrale, qui fourniraient des armes, un entraînement et un soutien logistique. D'autre part, j'appelle aussi l'attention sur le fait que des groupes de guérilleros ont fait leur apparition simultanément dans toute l'Amérique centrale, et aucun des cinq pays n'y a échappé. Cela nous amène à conclure que les problèmes de la lutte armée sont le résultat d'ingérences extérieures.

72. Nous, représentants après de l'Organisation des Nations Unies, serions naïfs de penser que les pays instigateurs de ces mouvements, vont reconnaître qu'ils les ont créés; sous serions naïfs de penser qu'ils vont avouer leurs visées d'hégémonie ou leurs intérêts stratégiques. Si nous, Centraméricains, qui avons connu cette crise et cette convulsion, voulons graver nos noms dans le marbre de l'histoire, nous devons rechercher des domaines de coopération, des voies d'entente et de paix dans le développement, le respect des principes de non-ingérence et de non-agression, et du droit de chaque nation, chaque peuple de choisir son propre gouvernement.

73. Le Guatemala souhaite participer à une réunion des ministres des affaires étrangères d'Amérique centrale, pour que ce soit les Centraméricains qui recherchent les solutions à leurs problèmes et fassent l'effort pour les trouver. A cette fin, le Guatemala propose d'être l'hôte de cette réunion et, une fois de

plus, déclare publiquement sa foi en l'Amérique centrale, son vœu de ne pas intervenir dans les affaires intérieures des autres pays ni de favoriser des associations dans ce sens; il exige la même attitude de la part d'autrui et invite les Centraméricains à montrer au monde que notre foi en l'Amérique centrale a suffisamment de force pour surmonter tous les obstacles et pour faire rayonner notre conviction partout dans le monde.

74. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : En ma qualité de Président je vais faire quelques brèves observations et ferai ensuite, en ma qualité de représentant du Royaume-Uni, une déclaration nationale sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

75. Parlant en ma qualité de président du Conseil, je dois avouer que par moments je me suis senti mal à l'aise pendant le débat sur la question à l'ordre du jour. Il aurait été gênant pour moi de déclarer que certains orateurs s'écartaient du sujet, mais de ne pas le faire l'a été tout autant. En ma qualité de président, j'ai été placé dans une situation difficile par la façon dont certains orateurs ont profité du relâchement qui s'est glissé dans les débats. Certains ont pris la parole pour traiter de questions étrangères à celle inscrite à l'ordre du jour. D'autres ont également recouru inutilement à des termes vigoureux qui ont dépassé les limites de la courtoisie. Tout cela nuit au prestige du Conseil, d'autant plus que dans son rapport sur l'activité de l'Organisation³, le Secrétaire général a souligné qu'il était urgent de rehausser ce prestige. Cette perspective devrait inciter les membres du Conseil à réfléchir, à imposer des limites à leur comportement au Conseil et à respecter les normes qu'ils s'attendent à voir respecter par les autres.

76. En tant que Président du Conseil, il est de mon devoir d'attirer l'attention sur cette grave situation et de faire appel aux délégations, membres du Conseil, et aux délégations des pays non membres qui prennent la parole sur l'invitation du Conseil en vertu du règlement intérieur provisoire, pour qu'ils fassent preuve de la retenue voulue dans leurs interventions. Notre travail ne sera couronné de succès que si nous nous occupons de manière constructive des problèmes dont nous sommes saisis. Je n'ai pas besoin de m'appesantir sur les responsabilités importantes assumées par les Etats membres du Conseil, puisque la Charte confère au Conseil la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je n'ai pas besoin non plus de m'appesantir sur ce qui fait pendant à cette disposition, dans l'Article 24, à savoir que les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil agit en leur nom. Les efforts entrepris pour exécuter le mandat du Conseil ne devraient pas être compromis par un excès de vitupérations ou de digressions.

77. J'en ai terminé avec mes remarques faites en tant que Président du Conseil. Je vais maintenant faire une

brève déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

78. Certains des discours entendus pendant le débat contenaient ce qui a semblé à ma délégation être des accusations extrêmes et même fantaisistes, qui ne semblaient pas destinées à favoriser l'entente internationale ni faire partie d'efforts sérieux visant à trouver une solution aux problèmes. Ma délégation reste insensible à une rhétorique émotionnelle et agressive. Nous n'aimons pas cette façon de faire. Il ne m'appartient pas de dire si d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies pourraient servir d'exutoire à des émotions réprimées, mais le Conseil de sécurité est un organe délibérant, consultatif, et, en fin de compte, un organe de prise de décisions. Il est toujours important de garder à l'esprit la nature particulière des responsabilités conférées au Conseil par la Charte.

79. Ma délégation a écouté attentivement l'ensemble du débat et souhaite maintenant voir s'il est possible d'en tirer quoique ce soit de constructif.

80. Le point de l'ordre du jour se réfère à la lettre en date du 22 mars 1983, du Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua. C'est là un point de départ pertinent. Dans sa lettre, le Vice-Ministre du Nicaragua parle de "la multiplication alarmante des actes d'agression dirigés contre le Nicaragua et la Révolution populaire sandiniste".

81. Je présume que, par définition, il n'est pas demandé au Conseil d'examiner les affaires intérieures du Nicaragua. La "Révolution populaire sandiniste" est une affaire intérieure du peuple nicaraguayen. L'essentiel de la plainte est donc l'agression contre le Nicaragua. La lettre ne dit pas d'où vient l'agression ni qui est l'agresseur. Elle n'explique pas non plus dans quel sens il y a eu multiplication des actes d'agression ni dans quelle mesure cette multiplication est grave. Autrement dit, l'accusation est formulée en termes généraux. Sur cette base, il m'a été demandé de "convoquer d'urgence" le Conseil en vue d'examiner cette situation parce que, comme le fait valoir la lettre, cette situation met en péril la paix internationale.

82. Reprenant maintenant les déclarations entendues pendant le débat, répondons à cette demande. Analysons la situation telle qu'elle nous a été présentée par les Etats le plus directement intéressés.

83. Premièrement, malgré les termes de la lettre en date du 22 mars, le Nicaragua n'a pas dit qu'il était attaqué par un autre Etat. Certes, la déclaration faite par le Vice-Ministre le 23 mars [2420^e séance] mentionne l'"activité contre-révolutionnaire", mais il a bien précisé que la véritable raison de la demande de convocation du Conseil par le Nicaragua était la crainte d'une attaque du Honduras.

84. D'autre part, le représentant du Honduras a donné des assurances très claires, sur instruction

spécifique, en disant "aucun mouvement de troupes de mon pays ne franchira la frontière". Je me suis assuré de l'exactitude de ce texte en me reportant au compte rendu sténographique provisoire de la séance de l'après-midi du 24 mars [voir 2422^e séance, par. 166].

85. A première vue, nous avons ici une assurance qui se rapporte directement à la plainte précise que le Nicaragua a demandé au Conseil d'examiner d'urgence. Ma délégation ne voit pas pourquoi le Conseil n'accepterait pas cette assurance.

86. Toutefois, le débat a montré que la crainte d'une attaque imminente de la part du Honduras était loin d'être la seule crainte éprouvée par les Etats de la région.

87. Alors que le Nicaragua est venu devant le Conseil se plaindre, alléguant que les Etats-Unis essaient de déstabiliser ce pays, le Honduras a parlé d'une présence "extra-continentale" au Nicaragua et a exprimé la crainte que le renforcement des forces au Nicaragua ne soit dirigé contre le Honduras. Les représentants des Etats-Unis, d'El Salvador et du Honduras ont allégué que des tentatives étaient faites par le Nicaragua pour déstabiliser El Salvador. Cette liste n'est pas exhaustive mais elle est suffisante pour montrer que le problème sous-jacent est complexe. Il semble suffisamment clair que les véritables problèmes de la région revêtent divers aspects. Ce sont là les problèmes que nous, en tant que membres du Conseil, devons examiner conformément aux responsabilités que nous confère la Charte. Ils semblent se rapporter à l'Amérique centrale en général, même si certains pays de la région semblent actuellement être plus affectés que d'autres.

88. Quoi qu'il en soit, ma délégation a été sensible à la manière dont les pays de la région ont décrit la situation. Dans leurs déclarations, ils parlent sans cesse de l'"Amérique centrale".

89. Le représentant de la Colombie a donné lecture d'un extrait de la déclaration de Contadora et je le cite :

"[Les ministres] ont appelé d'urgence l'attention de tous les pays de la région d'Amérique centrale sur la nécessité d'atténuer, par le dialogue et la négociation, les tensions existantes et de prendre des dispositions pour instaurer de façon définitive un climat de coexistence pacifique et de respect mutuel entre les Etats." [Voir 2422^e séance, par. 41.]

90. Le représentant du Panama a, de son côté, souligné toute l'importance qu'il y avait à rétablir la paix en Amérique centrale et a mentionné l'appel lancé à tous les pays de la région d'Amérique centrale [2421^e séance].

91. Le représentant du Mexique a parlé de la crise en Amérique centrale. Il a dit que le Conseil de sécurité

“ne saurait, sans perdre de son prestige et de son autorité, faire fi des dangers qui, de manière évidente, menacent la paix et la sécurité internationales en Amérique centrale” [ibid., par. 23].

92. Le Vice-Ministre du Nicaragua a lancé un appel éloquent. Il a dit :

“Nous faisons également appel aux membres du Conseil et à la communauté internationale pour qu'ils s'efforcent, de manière coordonnée, d'élaborer une politique menant à des solutions pacifiques négociées dans la région de l'Amérique centrale.

“Pour sa part, le Nicaragua réitère sa volonté de discuter du problème de l'Amérique centrale, déclare qu'il est prêt à aborder les problèmes et les différends survenus à la suite d'actes militaires commis depuis sa frontière septentrionale avec le Honduras, et souligne son attitude positive face à tout type de solution pacifique pouvant contribuer au règlement de la crise qui sévit en Amérique centrale.” [Voir 2420^e séance, par. 42 et 43.]

93. Le Ministre des affaires étrangères du Honduras a lui aussi plaidé en faveur de la négociation et de la coopération sur une base régionale; ces appels ont paru convaincants à ma délégation. Il a dit par exemple :

“Le Honduras réaffirme sa décision inébranlable d'entamer au plus tôt un dialogue multilatéral, d'abord et avant tout avec les pays d'Amérique centrale, mais ouvert à d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes à gouvernement démocratique. Nous estimons que cela est la meilleure manière de parvenir à des accords sérieux et responsables permettant de renforcer la paix et la sécurité dans la région.” [Voir 2424^e séance, par. 12.]

94. En bref, il semble à ma délégation qu'il existe en principe, entre les Etats les plus directement affectés, un très large accord pour essayer de parvenir à une entente dans la région de l'Amérique centrale entre les Etats d'Amérique centrale eux-mêmes et avec l'assistance bienveillante de certains autres Etats d'Amérique latine. Si le problème n'affectait que l'Amérique centrale, cela aurait pu suffire.

95. Toutefois, comme je l'ai déjà relevé, on a dit que le problème avait des dimensions plus vastes. Ces autres dimensions en puissance ne peuvent être méconnues dans un cas où les initiatives régionales se sont avérées jusqu'ici insuffisantes. Il conviendrait peut-être d'ajouter quelque chose. Ma délégation se permet de dire qu'en fait il faudrait véritablement ajouter quelque chose. Ce quelque chose, à notre avis, pourrait très bien être les bons offices du Secrétaire général. En vertu de l'Article 36 de la Charte, le Conseil de sécurité peut, à tout moment de l'évolution d'une situation dont la prolongation risque de mettre

en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales, recommander les procédures ou méthodes d'ajustement appropriées.

96. Ma délégation croit qu'il est généralement convenu que la méthode appropriée pour résoudre les problèmes de la région consisterait en un dialogue entre les Etats de la région, peut-être sous la forme d'une conférence qui examinerait les problèmes de l'Amérique centrale, comprenant des problèmes tant bilatéraux que multilatéraux, et à laquelle pourraient être invités à participer d'autres Etats de l'Amérique latine, selon que de besoin.

97. Etant donné cette mesure d'accord, il semblerait que le Conseil de sécurité pourrait jouer un rôle fructueux en contribuant à susciter ce dialogue, et que les bons offices du Secrétaire général seraient un moyen efficace d'arriver à cette fin. Si une conférence se révélait être la méthode la plus prometteuse, il conviendrait de résoudre un certain nombre de questions, y compris son mandat, sa date et son lieu, sa composition et le statut de participants. Des questions de ce genre ne peuvent être tranchées d'avance par le Conseil; il serait de beaucoup préférable que le Secrétaire général, dans l'exercice de ses bons offices, ait la latitude voulue pour parler de toutes ces questions avec les Etats intéressés. Nous sommes certains, si cette méthode devait convenir à tous, que le Secrétaire général lui-même serait disposé à jouer son rôle.

98. Ceci dit et après avoir analysé la situation à l'intention du Conseil, je tiens à préciser que le Royaume-Uni ne chercherait aucun rôle dans une conférence de cette nature.

99. Je reprends mes fonctions de Président du Conseil. Je donne la parole au représentant du Nicaragua.

100. M. TINOCO (Nicaragua) [interprétation de l'espagnol] : Le Nicaragua tient avant tout à remercier les membres du Conseil de sécurité et les Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont participé au débat, de la préoccupation qu'ils ont exprimée devant la situation en Amérique centrale et les agressions dont notre pays est victime.

101. Le Conseil a tenu huit séances pour s'informer et prendre conscience de la gravité des faits avancés par la délégation du Nicaragua, c'est-à-dire la nouvelle étape dans l'agression commise par le Gouvernement des Etats-Unis contre le Nicaragua grâce à l'infiltration massive de bandes somozistes en provenance du territoire du Honduras. Nous avons signalé également au Conseil que ces forces contre-révolutionnaires ne constituaient pas en elles-mêmes un danger militaire pour la stabilité de la révolution nicaraguayenne, mais que le danger réel et potentiel résidait, et réside encore, dans le fait que ces activités contre-révolutionnaires pourraient n'être qu'une diversion, une activité

secondaire dans le cadre d'un plan plus général, machiné par le Gouvernement des Etats-Unis, visant à entraîner d'autres forces de la région dans un coup porté contre les points les plus sensibles du pays sur le plan militaire, économique et politique pour, en fin de compte, renverser le Gouvernement du Nicaragua.

102. Nous réaffirmons aujourd'hui que ce danger existe toujours.

103. Devant cette escalade de l'agression, le Gouvernement du Nicaragua répète aujourd'hui ce que nous avons affirmé mercredi dernier : en ce qui concerne la vie interne au Nicaragua, en dépit de l'agression, nous nous proposons de faire porter plus que jamais tous les efforts du peuple nicaraguayen sur les activités productives du pays, afin d'améliorer encore ce qui constitue d'ores et déjà des records de production au Nicaragua. Nous avons l'intention de maintenir le pluralisme politique et les libertés publiques à un niveau normal au Nicaragua en dépit des activités des bandes somozistes et de la guerre menée par le Gouvernement des Etats-Unis. Nous nous proposons de continuer de lutter pour le développement économique de notre pays et pour une distribution plus juste du revenu national.

104. Etant donné la gravité de la situation dans la région et la possibilité de la voir se détériorer, nous réaffirmons à nouveau notre vocation de paix et notre volonté de dialogue. A ce propos, nous réitérons les propositions faites au Conseil et au Gouvernement du Honduras en vue d'entamer un dialogue entre nos deux pays à un niveau élevé, en présence de témoins de haut rang également. Une proposition a été faite au Gouvernement des Etats-Unis en vue d'entretiens immédiats, au niveau le plus élevé, au lieu et au moment qui lui conviendront. Et nous rappelons en outre la proposition avancée par le Nicaragua en vue d'explorer toute autre initiative ou formule juste tendant à rechercher la négociation et la paix pour la région.

105. Des informations recueillies au cours des séances du Conseil, des diverses attaques d'unités militaires honduriennes en territoire nicaraguayen qui ont eu lieu ces dernières semaines et des informations rapportées par les médias internationaux, il ressort que le danger d'internationalisation du conflit le long de la frontière entre le Nicaragua et le Honduras est toujours présent et que, par conséquent, il est nécessaire que le Conseil continue de suivre de près le déroulement des événements.

106. Il demeure évident — comme l'ont constaté tous ceux qui ont participé à ces séances — que la décision du Gouvernement américain de poursuivre ses plans et ses actes d'agression destinés à renverser le Gouvernement révolutionnaire du Nicaragua n'a pas changé. Il est clair pour tous ceux ici présents que le Gouvernement américain, à tous les niveaux — depuis le président Reagan, en passant par le

Secrétaire d'Etat Schultz, jusqu'à Mme Kirkpatrick, qui représente les Etats-Unis au Conseil de sécurité —, a refusé de démentir les accusations concrètes lancées contre lui par la délégation du Nicaragua, à savoir : premièrement, qu'il conseille et dirige la stratégie d'ensemble et le détail des activités des bandes contre-révolutionnaires somozistes qui se sont infiltrées en territoire nicaraguayen; deuxièmement, qu'il a officiellement approuvé l'allocation d'au moins 19,9 millions de dollars pour financer et promouvoir les activités des bandes contre-révolutionnaires dont l'objectif est de renverser le Gouvernement révolutionnaire du Nicaragua; et troisièmement, qu'il existe, sur le territoire des Etats-Unis, des camps d'entraînement de contre-révolutionnaires somozistes qui cherchent à renverser le Gouvernement révolutionnaire du Nicaragua.

107. Le *New York Times* d'aujourd'hui, dans un article intitulé "Les Etats-Unis ne rejettent pas les accusations sandinistes"* et sous-titré "Ils refusent de dissiper l'impression qu'ils aident les forces qui luttent au Nicaragua"', cite un porte-parole du Département d'Etat, Alan Romberg, selon lequel il y a "un peu de guerre psychologique" dans ce silence des Etats-Unis lorsque lui sont lancées ces accusations.

108. Mais ce n'est pas d'une guerre psychologique qu'il s'agit; c'est d'une guerre réelle encouragée par les Etats-Unis contre le Nicaragua. Les armes automatiques sont réelles comme sont réels les explosifs C-4 et les lance-grenades d'origine américaine dont parle Stephen Kinzer, dans son article paru hier dans le *New York Times*, sur la visite qu'il a faite dans un camp de contre-révolutionnaires situé en territoire hondurien. Les veuves, les enfants blessés et les paysans décapités à la suite de l'agression encouragée par les Etats-Unis contre le Nicaragua ne sont pas davantage les victimes d'une guerre psychologique.

109. Ce que l'on pourrait considérer en revanche comme un effet psychologique mais extrêmement dangereux, c'est que le Gouvernement des Etats-Unis, par l'attitude désinvolte, le silence et le mépris par lesquels il a répondu aujourd'hui aux accusations de déstabilisation du Nicaragua portées contre lui par la communauté internationale, amène cette dernière à considérer comme normal le silence devant les faits évidents. Cela est dangereux parce qu'on pourrait considérer comme normale également une plus grande escalade de ce genre d'activité, conformément aux règles de conduite du silence derrière laquelle l'actuel gouvernement agit promptement et de façon agressive.

110. Il est extrêmement dangereux de permettre que le mépris de l'opinion publique devienne une règle du comportement quotidien d'un pays, surtout s'il s'agit d'une puissance comme les Etats-Unis. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que ce type de comportement politique dans les relations internationales ne soit pas

* Cité en anglais par l'orateur.

accepté car il ressemble fort au mépris manifesté par un délinquant pour la société qui l'accuse. Nous demandons au Conseil de sécurité de rester vigilant.

111. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Honduras.

112. M. ORTEZ COLINDRES (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : Je croyais que, une fois terminées les délibérations de ce Conseil, le volume des accusations irait diminuant, qu'il existerait la bonne foi nécessaire à la recherche de la paix et que l'Organisation serait en mesure d'annoncer au monde que ses délibérations avaient produit des résultats. Mais en dépit de nos souhaits, les paroles que nous venons d'entendre nous ramènent au point de départ.

113. Pour notre part, nous n'allons pas continuer à lancer des accusations ni nous en défendre ni essayer de nous livrer à une contre-attaque stérile. Cependant, nous voudrions, uniquement et exclusivement pour que les travaux du Conseil s'en trouvent facilités, faire quelques observations spécifiques quant à celles que vous-même, Monsieur le Président, avez faites si adroitement. Vous l'avez fait avec ce respect approprié et cette profonde conscience qui caractérisent le diplomate chevronné, qui met à profit la représentation de son pays pour faire, du mieux possible, preuve de pondération au poste de Président du Conseil qu'il occupe temporairement. Dans ces conclusions que vous avez présentées, nous trouvons la synthèse extrêmement utile de ce que pensent les pays d'Amérique centrale, certains pays latino-américains qui veulent nous aider à délimiter les paramètres du danger et du dialogue, ainsi que ces pays de bonne foi de tel ou tel continent qui s'inquiètent de voir s'accroître jour après jour les affrontements dans le monde.

114. Je demande instamment au Conseil de faire le plus grand cas des observations du Président car personne mieux que lui n'a fait la synthèse parfaite de ce que mon pays accepterait en tant qu'exposé du problème. Nous pourrions presque signer comme déclaration hondurienne les observations du Président. Si nous ne le faisons pas, c'est pour ne pas compromettre le jugement sain dont il a fait preuve dans sa déclaration.

115. Cependant, nous regrettons profondément que le Vice-Ministre du Nicaragua revienne à la charge en répétant que les forces militaires du Honduras ont attaqué le Gouvernement nicaraguayen. Nous avons fait une promesse que nous avons gardé et nous répétons que nous avons l'intention de la garder car, comme le Président l'a dit, c'est là que réside le chef d'accusation principal du conflit. On a essayé de placer cette attaque dans le cadre d'une stratégie politique en vue de consolider la radicalisation du système répressif du Nicaragua.

116. Je vais essayer de compter jusqu'à dix pour ne pas poursuivre ces chamailleries.

117. Des causes fondamentales existent et on en parle dans les journaux depuis des mois. Il est possible que ce gouvernement se consolide; il est possible que son propre peuple le répudie, mais jamais le Gouvernement du Honduras, en tant que force gouvernementale responsable, ne décidera d'une invasion.

118. J'ai des instructions spéciales de mon gouvernement pour ne pas demander aux journalistes du *New York Times* de servir de témoins. Ces journalistes, pour une raison ou une autre, veulent empêcher la réélection de M. Reagan. Nous dirons que cette question ne concerne que les Américains, comme nous répétons que le conflit dont nous parlons, le différend qui nous occupe, les coups de feu qui sont tirés là-bas sont des faits concernant les Nicaraguayens, survenus en territoire nicaraguayen, afin de renverser le régime nicaraguayen.

119. Il est un autre point important, à notre avis, qu'il faut ajouter à nos conclusions. Le Nicaragua a une façon très personnelle d'interpréter la Charte des Nations Unies et le principe solennel de la non-ingérence. Les membres du Conseil ont entendu des gouvernements comme celui d'El Salvador, comme mon gouvernement, dire que les médias officiels du Nicaragua essayaient non seulement de consolider leur régime et de vivre en paix, comme ils en ont le droit, mais également d'accuser mon pays de servir de tête de pont pour renverser les gouvernements. Notre pays se trouve au centre de la région. Nous avons trois frontières communes avec trois pays en révolution : l'un, depuis 25 ou 29 ans, l'autre, depuis trois ou quatre ans et le Nicaragua, depuis la chute du Gouvernement du général Somoza. Nous formons le point d'équilibre d'un système régional, et il ne faut pas que la colonne vertébrale de cet équilibre s'écroule du fait de l'aide extérieure de pays qui, traditionnellement, sont nos amis mais qui, aujourd'hui, ne veulent pas comprendre qu'il ne s'agit pas là d'un problème isolé. L'assistance qu'ils fournissent actuellement au Nicaragua devrait se poursuivre — et nous sommes prêts à faire de même — sous forme de céréales, de produits alimentaires, de médicaments, mais non pas sous forme de roquettes — et je ne parle pas de roquettes ordinaires, mais de roquettes air-sol qui sont des armes offensives et créent un déséquilibre profond dans la région.

120. Nous croyons donc que le Nicaragua a parfaitement le droit d'invoquer ce principe de non-ingérence, et nous voulons respecter ce droit. Mais nous ne voulons pas que des troupes, des camions, des avions continuent de traverser notre territoire et notre espace aérien, et de violer nos eaux territoriales, pour renverser des régimes qui ont également le droit de régler leurs problèmes de manière indépendante.

121. Enfin, pour exposer bien clairement notre position, nous voudrions dire une fois encore que le Honduras accepte d'entamer un dialogue avec le Nicaragua, sans aucune restriction, pour parler ensemble

de nos problèmes bilatéraux et des problèmes régionaux. Il n'y a qu'à arrêter un ordre du jour raisonnable et à préparer cette réunion. Je précise que nous voudrions que cette réunion ne comprenne pas seulement la participation de nos deux pays car si, à moindre échelle, nous nous sommes incriminés réciproquement pendant huit séances, une fois revenus chez nous, dans l'ambiance familière, nous pourrions nous envoyer les assiettes à la tête, ce qui serait désastreux pour la stabilité de la région. C'est ce qui nous amène à penser que les cinq pays frères qui ont déclaré que les problèmes qui nous occupent sont liés entre eux devraient participer à cette réunion.

122. Je ne voudrais pas citer le *New York Times*, mais c'est un journal qu'on doit lire, qu'on le veuille ou non. Aujourd'hui, on y trouve notamment deux articles; un fait état d'un pays du Moyen-Orient dont les ministres rendent visite au Nicaragua pour lui offrir des avions MiG, ce qui pourrait radicaliser encore davantage le conflit; l'autre rapporte des nouvelles en provenance du Costa Rica et de Managua; selon des porte-parole du Gouvernement nicaraguayen, des affrontements ont eu lieu aujourd'hui le long de la frontière méridionale avec le Costa Rica; des attaques violentes ont également été lancées à partir de ce pays et il y a eu des pertes en vies humaines. On ne mentionne pas cet élément et je voudrais qu'il soit ajouté en tant que nouvelle de presse comme tant d'autres l'ont été. J'espère qu'il ne se vérifiera pas car il serait vraiment lamentable que le conflit s'étende également à la République sœur du Costa Rica.

123. Je répète donc que nous ne voulons pas préciser avec quels témoins éminents les cinq pays d'Amérique centrale pourraient se réunir, pour éviter de limiter le dialogue. Nous acceptons tout pays à vocation démocratique et nous espérons que les cinq pays d'Amé-

rique centrale pourraient, par consensus, accepter de s'asseoir à la table des négociations. C'est tout.

124. Nous n'avons vu aucune accusation officielle écrite de la part du Gouvernement du Nicaragua à l'appui de ces affirmations de journalistes. Nous avons entendu une suggestion à laquelle nous nous rallions pleinement. Il s'agit de la mention que vous avez faite, Monsieur le Président, relative à la participation du Secrétaire général à ce qui pourrait être un futur dialogue, conformément à l'Article de la Charte qui lui permet, à condition que le Conseil l'y autorise, d'user de ce droit d'initiative. Je dois donc dire que mon pays, lors d'une conversation préliminaire que nous avons eue dans les bureaux du Secrétariat, s'est réjoui de cette approche car il l'a considérée comme une contribution fondamentale à la paix.

125. J'ai des instructions précises de mon gouvernement pour dire qu'en ce qui concerne la surveillance internationale, la limitation des armements et les pactes sérieux, nous voyons dans le sceau de l'Organisation des Nations Unies une garantie universelle.

126. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a donc achevé l'étape actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 55.

NOTES

¹ Voir Coran XXVI, 227.

² Résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale, annexe.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 1 (A/37/1).